**EXANE FUNDS 1**
Société d'investissement à capital variable
(la « SICAV » ou « Société »)
60, avenue J.F. Kennedy,
L-1855 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B-117.281

Luxembourg, 11 août 2026

A l'attention des actionnaires du compartiment Exane Zephyr Fund de la SICAV Exane Funds 1

*Les termes en majuscules n'étant pas autrement définis dans les présentes ont la même signification que celle donnée dans le prospectus de la Société (le « **Prospectus** »).*

Cher Actionnaire,

Nous vous comptons parmi les actionnaires du compartiment Exane Zephyr Fund (le « **Compartiment** ») de la SICAV Exane Funds 1 et vous remercions pour votre confiance.

Nous souhaitons vous informer de la décision prise par le conseil d'administration de la SICAV (le « **Conseil d'Administration** ») de procéder à la liquidation du Compartiment à compter du 18 août 2026 (la « **Date de Liquidation** »), conformément à l'article 27 des statuts de la Société (les « **Statuts** »).

En effet, le Conseil a été informé de l'intention de l'actionnaire majoritaire du Compartiment d'introduire une demande de rachat portant sur l'intégralité de sa participation dans le Compartiment. Si cette demande devait être effectivement reçue et traitée, le niveau des actifs sous gestion du Compartiment diminuerait largement en dessous du seuil minimum permettant une exploitation économiquement efficace. Par ailleurs, il n'existe aucune perspective d'attirer de nouveaux investissements dans le Compartiment dans un avenir proche. Ainsi, le Conseil d'Administration juge qu'il n'est plus justifié sur le plan économique de maintenir le Compartiment en activité et que la liquidation de ce dernier est nécessaire et dans l'intérêt de l'ensemble des actionnaires.

De plus, le Conseil d'Administration a décidé de suspendre la souscription à des actions émises par le Compartiment par de nouveaux investisseurs ou par des actionnaires existants et de suspendre la conversion des actions émises par un autre compartiment de la Société en actions émises par le Compartiment à compter de la date des résolutions circulaires du Conseil d'Administration. Conformément à l'article 27 des Statuts, les droits des actionnaires existants du Compartiment de demander le rachat ou la conversion de leurs actions sont également suspendus en attendant la mise à l'exécution de la décision de liquidation.

En outre, le Conseil d'Administration a décidé que l'ensemble ou une partie des actifs du portefeuille du Compartiment pourra être vendu à partir de la Date de Liquidation afin que le portefeuille soit progressivement constitué d'actifs liquides, en prenant en compte les intérêts des investisseurs, et ainsi

permettre le remboursement de ces derniers. Par conséquent, il est possible que pendant cette période le portefeuille du Compartiment ne respecte plus parfaitement sa stratégie indiquée au sein du Prospectus et/ou ne soit plus diversifié conformément aux exigences réglementaires de diversification des risques applicables aux OPCVM.

De surcroît, toutes les actions du Compartiment seront remboursées ou rachetées à la valeur nette d'inventaire par action à la clôture de la liquidation (en tenant compte des prix de réalisation réels des investissements et des coûts de réalisation associés). Le produit de la liquidation sera réglé dans les meilleurs délais après la clôture du processus de liquidation.

Les montants qui ne peuvent pas être distribués aux actionnaires et/ou qui ne sont pas réclamés par les actionnaires (par exemple, les produits de rachat non réclamés) seront déposés auprès de la Caisse de Consignation à Luxembourg. Tout produit de liquidation ne pouvant pas être distribué aux actionnaires sera déposé pour leur compte auprès de la Caisse de Consignation au Luxembourg.

Le Conseil vous informe également que le Compartiment supportera les frais de transaction liés à la liquidation. Les autres coûts de liquidation sont payés par la Société de Gestion, Exane Asset Management, et ne seront pas imputés au Compartiment.

La liquidation du Compartiment sera reflétée dans la prochaine version du Prospectus de la Sicav.

---

Les classes d'actions concernées par cette liquidation sont les suivantes :

| Compartiment | Classes | Code ISIN |
|---|---|---|
| Exane Zephyr Fund | A | LU1336183840 |
| | B | LU1336184491 |
| | C | LU1438554146 |
| | F | LU1438553841 |

Le Prospectus de la Société ainsi que les documents d'informations clés du Compartiment sont publiés sur le site www.exaneam.com. Une version papier de ces documents vous sera transmise sans frais sur demande.

*******

Le Service Relations Investisseurs d'Exane Asset Management, en tant que Société de Gestion de la SICAV, se tient à votre disposition pour toute information complémentaire :

Mail : Relations.Investisseurs@exaneam.com

Le Conseil d'Administration
Exane Funds 1